

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaireDATE DE LA CONVOCATION

12 février 2026

Séance du 19 février 2026 à 18h**N°2026 02 02 : APPROBATION DE LA CHARTE ENR (ENERGIES RENOUVELABLES)**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUPE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle du cinéma Le Montmorélien, à Montmoreau, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (41) : Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Pascale BAYONNE, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Jacques BLANCHET, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Jean-Claude CHEVALIER, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉSAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSERT, Gilles DUPUY, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick FLORENT, Patrick GALLÈS, Bénédicte GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Roland LÉZIN, Gérard MARCELIN, Gaël PANNETIER, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Dany POIRIER, Jacky RENAUDIN, Éric ROCHER, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE.

Pouvoirs (15) :

Jean-Michel BOLVIN à Vincent GUGLIELMINI
Pauline DUMAS à Axel MARLIER
Irène FORAIT à Stéphane BÉGUERIE
Chantale GOREAU à Baptiste LANTERNAT
Didier JOBIT à Jean-Claude LEYMERIE
Alain MIKLASZESWIKI à Christophe DAMOUR
Joël MOTY à Jacques BLANCHET
Mireille NEESER à Christine VALEAU-LABROUSSE
Jean-Jacques PUYDOYEUX à Patrick ÉPAUD
Brigitte RICCI à Charles AUDOIN
Muriel SAINT-LOUPT à Monique GRANET
Nathalie SELIN à Marie-France DESCHAMPS
Jean-François SERVANT à Jean-Claude CHEVALIER
Patrick VERGEZ à Jean-Yves AMBAUD
Philippe VIGIER à Gilles DUPUY

Absents (10) :

Annette BLANDINEAU
Josiane BODET
Jean-Paul CROCHET
François DI VIRGILIO
Pierre DUSSIDOUR
Cyrille GUÉDON
Murielle HÉRAUD
Myriam HUGUET
Joël PAPILLAUD
Monique SEBILLAUD

Secrétaire de séance : Christine VALEAU-LABROUSSE

Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, expose aux élus communautaires que face aux constats du nombre de projets photovoltaïques au sol croissants (agrivoltaïsme notamment), de la forte contestation citoyenne, du manque de concertation locale et d'un encadrement insuffisant par l'absence de document d'urbanisme sur une majorité du territoire, les élus du territoire ont défini une

AR Prefecture

016-200070282-20260219-2026_02_02-DE

Reçu le 25/02/2026

Publié le 25/02/2026

stratégie de développement des Enr, approuvée par délibération lors du conseil communautaire du 30 janvier 2025.

Les premiers impacts positifs de cette délibération sont observés par une meilleure concertation avec les développeurs dès l'émergence des projets (en phase de prospection, avant le lancement des études environnementales).

1. Vers un projet de charte des Enr en préfiguration du PLUi

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, la CC LTD s'est dotée d'une feuille de route « transition écologique 2025 – 2027 » validée en Comité de Pilotage 28/05/2025 et présentée en Conférence des Maires le 11/09/2025.

Le plan d'actions prévoit l'élaboration d'une charte des énergies renouvelables, en préfiguration du PLUi.

Les élus de la Commission Développement Durable se sont réunis le 22/10/2025 pour définir des critères d'acceptabilité des projets sur la filière photovoltaïque en fonction de leur nature et de leur localisation. Une restitution de ces travaux a été faite en Conférence des Maires du 16/01/2026 afin de valider les éléments à inscrire dans cette charte.

La charte, dans sa version aboutie, traitera de l'ensemble des filières énergétiques (éoliens, hydro électricité, solaire thermique, géothermie, biomasse, méthanisation).

La commission Développement Durable poursuivra ses travaux sur l'ensemble de ces filières avec une nouvelle présentation en Conférence des Maires.

Le projet finalisé sera présenté aux habitants et aux porteurs de projet dans une logique de concertation locale et d'applicabilité facilitée.

2. Validation du premier volet de la charte Enr sur le photovoltaïque

Bien que cette charte ne soit pas opposable, il est proposé de valider en conseil communautaire ce 1^{er} volet sur la filière photovoltaïque.

Ce document permettra aux élus et techniciens sollicités par les porteurs de projet d'afficher clairement la stratégie territoriale en matière de développement des Enr.

Les préconisations de la charte pouvant se traduire réglementairement seront retranscrites dans le PLUi en cours d'élaboration.

Le projet de charte présenté en annexe fixe :

- Les objectifs du territoire en matière de production d'Enr
- Les critères d'acceptabilité et réhibitoires pour les projets photovoltaïques
- Les modalités de concertation

Le projet de Charte est joint en annexe.

En conséquence, Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver la Charte ENR telle que détaillée et jointe en annexe ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Vu l'exposé de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 4 voix contre et 8 abstentions, approuve les propositions de Monsieur le Président, Jean-Yves AMBAUD, portant approbation de la Charte ENR.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

Et publication du

Jean-Yves AMBAUD

**Président de la Communauté de
Communes**